



## Pas de cadeau sous le sapin pour les 480.000 employés de la CP 200

### Pourquoi ?

Les patrons ont refusé catégoriquement l'assimilation du chômage temporaire pour le calcul de votre prime de fin d'année.

### Ça veut dire quoi ?

Ça veut dire que votre prime de fin d'année sera réduite drastiquement du nombre de jours pendant lesquels vous aurez été en chômage temporaire pour cause de force majeure.

Le gouvernement a déclaré que l'ONEM devrait intervenir mais cela ne compensera certainement pas entièrement votre prime.

### Attention au miroir aux alouettes

Vérifiez le montant brut de votre prime de fin d'année.

En effet, le montant net ne sera pas proportionnel puisque le précompte professionnel sera moins élevé.

Gare à l'impôt annuel (le précompte professionnel est une forme d'acompte).

### En résumé

Il n'y aura pas d'assimilation sectorielle.

Mais votre employeur peut prendre l'initiative de l'accorder ou par un accord avec les syndicats de votre entreprise.

**Donc, n'hésitez pas à contacter vos délégués.**